

Sommet de Los Cabos – Déclaration des chefs d'État et de gouvernement

1. Nous, chefs d'État et de gouvernement du G20, nous sommes réunis à Los Cabos les 18 et 19 juin 2012.
2. Nous sommes unis dans notre détermination à promouvoir la croissance et l'emploi.
3. Depuis notre dernier Sommet, la reprise mondiale continue d'être confrontée à un certain nombre de défis. Les tensions sur les marchés financiers sont fortes. Les déséquilibres extérieurs, budgétaires et financiers subsistent et ont des effets majeurs sur les perspectives de croissance et d'emploi et sur la confiance. L'économie mondiale reste vulnérable, entraînant des répercussions négatives sur la vie quotidienne des populations du monde entier et affectant l'emploi, le commerce, le développement et l'environnement.
4. Nous agissons ensemble pour consolider la reprise et remédier aux tensions sur les marchés financiers.
5. Nous travaillerons ensemble pour stimuler la demande et rétablir la confiance afin de soutenir la croissance et d'encourager la stabilité financière de manière à créer des emplois de qualité et des opportunités pour l'ensemble de nos concitoyens. Pour atteindre ces objectifs, nous avons arrêté aujourd'hui un Plan d'action de Los Cabos coordonné pour la croissance et pour l'emploi.
6. Les pays du G20 membres de la zone euro prendront toutes les mesures nécessaires pour préserver l'intégrité et la stabilité de la zone, améliorer le fonctionnement des marchés financiers et rompre la boucle de rétroaction entre les finances souveraines et les banques. Nous souhaitons que la zone euro travaille en partenariat avec le prochain gouvernement grec pour faire en sorte que celui-ci demeure sur une trajectoire de réforme et de viabilité au sein de la zone euro.
7. Nous mettons en œuvre notre programme de réformes structurelles et réglementaires pour améliorer les perspectives de croissance à moyen terme et bâtir des systèmes financiers plus résilients. Nous demeurons attachés à réduire les déséquilibres en consolidant les finances publiques des pays déficitaires à l'aide de politiques saines et durables qui tiennent compte de l'évolution de la situation économique et, dans les pays affichant des excédents courants importants, en stimulant la demande intérieure et en recherchant une plus grande flexibilité des taux de change.

8. Malgré les défis internes que nous devons tous relever, nous avons reconnu que le multilatéralisme est d'autant plus important dans le climat actuel et demeure notre meilleur espoir de régler les difficultés de l'économie mondiale.
9. Reconnaisant les effets de la crise persistante sur les pays en développement, en particulier les pays à faible revenu, nous intensifierons nos efforts pour créer un environnement plus favorable au développement, qui soutienne notamment l'investissement dans les infrastructures. Nos politiques amélioreront les conditions de vie partout dans le monde et protégeront les plus vulnérables. En stabilisant les marchés mondiaux et en renforçant la croissance, nous générerons des effets positifs significatifs pour le développement et la lutte contre la pauvreté partout dans le monde.

Soutenir la stabilisation économique et la reprise mondiale

10. Une croissance forte, durable et équilibrée qui entraîne effectivement la création d'emplois et améliore le bien-être des populations du monde entier demeure une priorité absolue du G20. Nous avons pris l'engagement d'adopter toutes les mesures concrètes nécessaires pour renforcer la demande, soutenir la croissance mondiale et rétablir la confiance, remédier aux risques à court et à moyen terme, améliorer la création d'emplois et réduire le chômage, comme indiqué dans le Plan d'action de Los Cabos pour la croissance et pour l'emploi (cf. Annexe). Nous mettrons en œuvre l'ensemble des engagements dans les délais prévus et nous assurerons le suivi rigoureux de leur mise en œuvre.
11. Dans le contexte de tensions renouvelées sur les marchés, les pays du G20 membres de la zone euro prendront toutes les mesures nécessaires pour préserver l'intégrité et la stabilité de la zone, améliorer le fonctionnement des marchés financiers et rompre l'interaction entre les finances souveraines et les banques. Nous nous félicitons des mesures importantes prises depuis le dernier Sommet de la zone euro pour soutenir la croissance, assurer la stabilité financière et promouvoir la responsabilité budgétaire, contribuant ainsi au cadre du G20 pour une croissance forte, durable et équilibrée. Dans ce contexte, nous nous félicitons du plan espagnol de recapitalisation du système bancaire et de l'annonce faite par l'Eurogroupe d'un soutien à l'autorité de restructuration financière de l'Espagne. L'adoption du Pacte budgétaire et sa mise en œuvre actuelle, ainsi que les politiques de soutien à la croissance et les mesures de réforme structurelle et de stabilité financière sont des étapes importantes sur la voie d'une intégration budgétaire et économique accrue permettant des coûts d'emprunts soutenables. La mise en place imminente du mécanisme européen de stabilité consolidera de manière substantielle les pare-feux européens. Nous

soutenons sans réserve les actions de la zone euro tendant à réaliser l'Union économique et monétaire. À cet effet, nous soutenons le projet d'envisager des mesures concrètes en vue d'une architecture financière plus intégrée comprenant à la fois la supervision, la résolution et la recapitalisation des banques, ainsi que la garantie des dépôts. Les membres de la zone euro encourageront les ajustements internes à la zone par des réformes structurelles visant à renforcer la compétitivité dans les pays déficitaires et à promouvoir la demande et la croissance dans les pays excédentaires. Les pays de l'Union européenne membres du G20 sont déterminés à progresser rapidement dans la mise en œuvre de mesures de soutien à la croissance, notamment en achevant le marché unique européen et en faisant un meilleur usage des ressources financières européennes, telles que les fonds de la BEI, la mise en œuvre pilote d'obligations liées à des projets, et des fonds structurels et de cohésion, en faveur d'un investissement plus ciblé, de l'emploi, de la croissance et de la compétitivité, tout en préservant l'engagement ferme de mise en œuvre de la consolidation budgétaire qui sera évaluée sur une base structurelle. Nous espérons que la zone euro travaillera en partenariat avec le prochain gouvernement grec pour faire en sorte que celui-ci demeure sur une trajectoire de réforme et de viabilité au sein de la zone euro.

12. Tous les pays du G20 prendront les mesures nécessaires pour renforcer la croissance mondiale et rétablir la confiance. Les pays industrialisés feront en sorte que le rythme de la consolidation budgétaire soit à même de soutenir la reprise, en tenant compte de la situation propre à chaque pays et, dans le prolongement des engagements pris à Toronto, répondront aux inquiétudes relatives à la soutenabilité budgétaire à moyen terme. Les économies industrialisées et émergentes qui disposent d'une marge budgétaire laisseront jouer les stabilisateurs automatiques en fonction de la situation nationale et des conditions actuelles de la demande. En cas de nouvelle aggravation importante de la situation économique, les pays disposant d'une marge budgétaire suffisante sont prêts à se concerter et à mettre en œuvre des mesures budgétaires à leur discrétion pour soutenir la demande intérieure en tant que de besoin. Dans de nombreux pays, un investissement accru dans l'éducation, l'innovation et les infrastructures peut soutenir la création d'emplois dès aujourd'hui tout en augmentant la productivité et les perspectives de croissance. Reconnaissant la nécessité d'appliquer des politiques favorables à la croissance qui soutiennent la demande et la reprise, les États-Unis adapteront le rythme de leur consolidation budgétaire en évitant une contraction budgétaire abrupte en 2013 tout en faisant en sorte de mettre leurs finances publiques sur une trajectoire durable à long terme.

13. La politique monétaire maintiendra la stabilité des prix à moyen terme tout en continuant à soutenir la reprise économique. Nous renforcerons la confiance dans nos banques et maintiendrons le dynamisme des réformes du secteur financier nécessaires pour préserver nos systèmes financiers à moyen terme tout en prenant les mesures adéquates pour protéger les circuits du crédit et l'intégrité des systèmes internationaux de paiement et de règlement. Des banques en bonne santé ayant la capacité de prêter sont essentielles à la reprise mondiale.
14. Les pays du G20 resteront vigilants face à l'évolution des prix du pétrole et se tiendront prêts à mener de nouvelles actions si nécessaire, notamment à obtenir l'engagement des pays producteurs de continuer à garantir un niveau d'offre adéquat, correspondant à la demande. Nous nous félicitons que l'Arabie saoudite soit disposée à mobiliser, si nécessaire, les capacités de réserve existantes pour assurer un approvisionnement adéquat. Nous resterons également vigilants face aux prix des autres matières premières.
15. Certains marchés émergents connaissent aussi à leur tour un ralentissement de la croissance. En réponse, ces pays réorientent leurs politiques monétaire et budgétaire en faveur de la croissance tout en assurant la stabilité et, dans certains cas, en introduisant de nouvelles mesures pour stimuler leurs économies, notamment par un renforcement de la demande intérieure dans le contexte d'une demande extérieure plus faible.
16. Nous nous félicitons des progrès réalisés par les pays affichant un important excédent courant en termes d'accroissement de la demande intérieure, ainsi que des mesures prises par les pays fortement déficitaires pour accroître l'épargne nationale. Les économies émergentes affichant des excédents appliqueront de nouvelles mesures pour renforcer la consommation interne, y compris en éliminant les distorsions de prix et fiscales et en renforçant les filets de sécurité sociale, tandis que les économies industrialisées affichant un excédent ou celles ayant une demande privée relativement faible encourageront la demande intérieure, notamment en libéralisant le secteur des services et en encourageant l'investissement, y compris en éliminant les inefficiences. L'augmentation de l'épargne nationale dans les pays présentant un déficit des comptes courants contribuera à une réduction durable des déséquilibres mondiaux. Nous prenons acte de la situation spécifique des grands exportateurs de matières premières au regard de l'excédent du compte courant. Nous réaffirmons notre engagement de nous orienter plus rapidement vers des systèmes de change liés au marché et une flexibilité des taux de change pour refléter les fondamentaux sous-jacents, d'éviter les désalignements persistants des taux de change et de nous abstenir de procéder à des dévaluations compétitives des monnaies. Nous nous félicitons également de l'engagement pris par la Chine d'autoriser les forces du

marché à jouer un rôle accru dans la détermination de la valeur du Renminbi (RMB), de continuer de réformer son régime de change et de renforcer la transparence de sa politique de change.

17. Tous les pays du G20 ont présenté des engagements en termes de réformes structurelles pour renforcer et soutenir la demande mondiale, favoriser la création d'emplois, contribuer au rééquilibrage mondial et renforcer le potentiel de croissance : réformes du marché des produits pour accroître la concurrence, mesures de stabilisation du secteur du logement, réforme du marché du travail pour stimuler la compétitivité et l'emploi, mesures de renforcement des filets de sécurité sociale de manière budgétairement responsable, progression de la réforme fiscale pour accroître la productivité, augmentation de l'investissement dans les infrastructures et promotion d'une croissance verte et solidaire et d'un développement durable en fonction de la situation de chaque pays. Nous demandons à nos ministres des finances et aux gouverneurs de banque centrale d'examiner la manière dont le G20 peut encourager l'investissement dans les infrastructures et assurer que des fonds suffisants existent pour des projets d'infrastructures, notamment le financement et l'assistance technique des banques multilatérales de développement (BMD).
18. Dans tous les domaines, nous nous engageons à réduire au maximum les retombées négatives que des politiques mises en œuvre à des fins nationales pourraient avoir sur d'autres pays. Nous réaffirmons notre intérêt commun pour un système financier international fort et stable. Si les flux de capitaux peuvent bénéficier aux économies qui les reçoivent, nous réaffirmons que la volatilité excessive des flux financiers et les mouvements désordonnés des taux de change ont des effets négatifs sur la stabilité économique et financière.
19. Reconnaissant que la transparence et le respect des engagements sont déterminants pour renforcer la crédibilité et la confiance, nous avons adopté le Cadre de Los Cabos pour l'évaluation du suivi des engagements, qui accompagne le Plan d'action pour la croissance et pour l'emploi et qui définit les procédures que nous appliquerons pour rendre compte des progrès accomplis dans la mise en œuvre de nos engagements. Nous prenons acte également du premier Rapport sur le suivi des engagements qui s'inscrit dans ce nouveau cadre. Nous chargeons nos ministres des finances et les gouverneurs de banque centrale de présenter un second Rapport sur le suivi des engagements lors du Sommet des chefs d'État et de gouvernement à Saint-Pétersbourg en 2013.

Emploi et protection sociale

20. La qualité de l'emploi est au cœur de nos politiques macro-économiques. Les emplois, garantissant les droits du travail, une couverture sociale et un revenu décent contribuent à une croissance plus stable, renforcent l'intégration sociale et réduisent la pauvreté. Nous approuvons donc les recommandations de nos ministres du travail et de l'emploi pour lutter de toute urgence contre le chômage au moyen de mesures adéquates concernant le marché du travail et en encourageant la création d'emplois décents et de qualité, notamment pour les jeunes et les autres catégories vulnérables, durement frappés par la crise économique. Nous réaffirmons l'engagement que nous avons pris envers les jeunes de faciliter leur accès à des emplois de qualité qui leur ouvriront des perspectives d'avenir. Nous nous félicitons des travaux de la Task Force du G20 sur l'emploi et nous appelons de nos vœux la prolongation de son mandat d'un an suivant les termes proposés par nos ministres. Conformément au Plan d'action de Los Cabos pour la croissance et pour l'emploi, nous considérons que des réformes structurelles peuvent, dans le plein respect des principes et droits fondamentaux au travail, jouer un rôle important pour améliorer la croissance économique afin de créer des opportunités sur le marché du travail, et de favoriser la mobilité et l'emploi. Nous nous engageons également à intensifier nos efforts pour renforcer notre coopération en matière de politiques d'éducation, de développement des compétences et de formation, y compris les stages et les formations en alternance, afin de permettre une transition réussie entre l'école et la vie active.
21. La création d'emplois et la réduction du chômage, en particulier des jeunes et des personnes les plus touchées par la crise, sont essentielles pour l'ensemble de nos pays. Nous nous félicitons du rapport de l'Organisation internationale du travail (OIT), de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale sur la création d'emplois et l'amélioration des niveaux de vie dans les pays du G20. Nous continuerons de nous concentrer sur des mesures visant à accélérer le rythme de la reprise de la création d'emplois et la diminution du chômage.
22. Nous reconnaissons qu'il est important d'établir des socles de protection sociale définis au niveau national. Nous continuerons à promouvoir la cohérence, la coordination, la coopération et le partage des connaissances au niveau international et entre les institutions pour aider les pays à faible revenu à renforcer leurs capacités de mise en place de socles de protection sociale définis au niveau national. Nous demandons aux organisations internationales de recenser avec les pays à faible revenu les possibilités d'action pour mettre en place des socles de protection soutenables.

23. Nous nous engageons à prendre des mesures concrètes pour surmonter les obstacles à la participation économique et sociale pleine et entière des femmes et pour développer les opportunités économiques des femmes dans les pays du G20. Nous exprimons également notre ferme volonté de faire progresser l'égalité des sexes dans tous les domaines, y compris la formation, les salaires, le traitement sur le lieu de travail et le partage des responsabilités dans les prestations de soins.
24. Nous demandons à nos ministres du travail de passer en revue les progrès accomplis dans ce domaine et nous nous félicitons des consultations régulières avec les partenaires sociaux. À cet égard, nous nous félicitons de la contribution du B20 (réunion d'affaires) et du L20 (syndicats) au processus du G20 sous la Présidence mexicaine.
25. Nous reconnaissons l'importance des voyages et du tourisme qui constituent un facteur de création d'emplois, de croissance économique et de développement, et, tout en reconnaissant le droit souverain des États de contrôler l'entrée de ressortissants étrangers, nous travaillerons pour élaborer des initiatives destinées à faciliter les déplacements à l'appui de la création d'emplois de qualité, de la lutte contre la pauvreté et de la croissance mondiale.

Commerce

26. Nous sommes fermement engagés en faveur de la liberté du commerce et l'investissement, à développer les marchés et à résister au protectionnisme sous toutes ses formes. Ce sont là des conditions nécessaires à une reprise économique mondiale soutenue, à la création d'emplois et au développement. Nous soulignons l'importance d'un système commercial multilatéral ouvert, prévisible, fondé sur des règles et transparent et nous sommes déterminés à assurer un rôle central à l'Organisation mondiale du commerce (OMC).
27. Reconnaisant l'importance de l'investissement pour stimuler la croissance économique, nous nous engageons à préserver un environnement d'affaires favorable aux investisseurs.
28. Nous sommes vivement préoccupés par le nombre croissant de cas de protectionnisme dans le monde. Dans le prolongement des engagements que nous avons pris à Cannes, nous réaffirmons notre engagement de statu quo jusqu'à la fin de 2014 concernant les mesures qui restreignent le commerce et l'investissement, ainsi que notre engagement de retirer toutes les nouvelles mesures protectionnistes qui auraient pu apparaître, y compris les nouvelles restrictions aux exportations et les mesures d'encouragement des exportations qui seraient contraires aux règles de l'OMC. Nous nous engageons également à signaler en temps utile les mesures qui restreignent le commerce et l'investissement.

Nous soulignons le travail d'inventaire et de suivi des mesures en matière de commerce et d'investissement réalisé par l'OMC, l'OCDE et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et nous les encourageons à renforcer et approfondir le travail dans ces domaines, dans le cadre de leur mandat respectif.

29. Nous nous félicitons des discussions qu'ont eues nos ministres du commerce à Puerto Vallarta concernant l'importance des chaînes de valeur régionales et mondiales pour le commerce international, reconnaissant le rôle qu'elles jouent pour stimuler la croissance économique, l'emploi et le développement et soulignant la nécessité de renforcer la participation des pays en développement à ces chaînes de valeur. Nous encourageons l'approfondissement de ces discussions au sein de l'OMC, de la CNUCED et de l'OCDE dans le cadre de leur mandat respectif et nous les appelons à accélérer leurs travaux d'analyse du fonctionnement des chaînes de valeur mondiales et de leur relation avec les flux commerciaux et d'investissement, le développement et l'emploi, ainsi que leurs travaux sur la mesure des flux commerciaux pour mieux comprendre comment nos actions affectent nos pays et les autres pays et à rendre compte des progrès accomplis lors de la Présidence russe.
30. Dans le prolongement du Communiqué de Cannes, nous réaffirmons le mandat du Cycle de développement de Doha et notre volonté de mettre en œuvre des approches nouvelles et crédibles pour faire progresser les négociations commerciales dans tous les secteurs. Nous continuerons d'œuvrer à la conclusion des négociations du cycle de Doha et à l'obtention de résultats dans certains domaines spécifiques dans lesquels des progrès sont possibles, notamment la facilitation du commerce et d'autres sujets qui préoccupent les pays les moins développés. Nous appelons de nos vœux des progrès dans la simplification des procédures d'adhésion à l'OMC pour les pays les plus pauvres du monde.
31. Nous soutenons le renforcement de l'OMC par une amélioration de son fonctionnement, notamment son système de règlement des différends. Nous demandons également à nos représentants de poursuivre les discussions sur les opportunités et les difficultés pour le système commercial multilatéral dans une économie mondialisée.

Renforcer l'architecture financière internationale

32. Nous reconnaissons l'importance de filets de sécurité financière régionaux et mondiaux efficaces. Nous nous félicitons de l'engagement d'accroître les ressources mises à la disposition du FMI. C'est le résultat d'un large effort de coopération internationale entre un grand nombre de pays. Les engagements permettront d'accroître les ressources du FMI de plus de 450 milliards de dollars, en plus de l'augmentation des quotes-parts prévue par

la réforme de 2010. Ces ressources seront mises à la disposition de tous les pays membres du FMI et ne seront pas affectées à une région particulière. Ces ressources, qualifiées d'actifs de réserve, seront transférées au Compte des ressources générales du FMI par le biais de prêts bilatéraux et d'investissements tels que les accords d'achat d'obligations selon les modalités approuvées par le Conseil d'administration du FMI. Cet effort est le reflet de l'engagement du G20 et de la communauté internationale de prendre les mesures nécessaires pour préserver le système financier international et renforcer le rôle du FMI dans la prévention et le règlement des crises.

33. Nous réaffirmons notre engagement de mettre en œuvre dans sa totalité la réforme de 2010 des quotes-parts et de la gouvernance, au plus tard à la date prévue pour les Assemblées annuelles du FMI et de la Banque mondiale de 2012. Ces réformes sont essentielles pour accroître la légitimité, la pertinence et l'efficacité du FMI, consolider les mesures de renforcement de la surveillance du Fonds et faire en sorte que celui-ci dispose des ressources nécessaires pour jouer son rôle systémique. Dans le cadre de ces réformes, nous sommes déterminés à achever la révision générale de la formule de calcul des quotes-parts afin de remédier aux lacunes et aux faiblesses de la formule actuelle d'ici janvier 2013 et à finaliser le prochain examen général des quotes-parts d'ici janvier 2014. Nous reconnaissons que la formule doit être simple et transparente, compatible avec les rôles multiples des quotes-parts, aboutir à des parts globalement acceptées par les membres et être aisément mise en œuvre sur la base de données actuelles, de bonne qualité et largement disponibles. Nous réaffirmons que la répartition des quotes-parts selon la formule doit mieux refléter le poids relatif de ses membres dans l'économie mondiale, qui a changé radicalement avec la forte croissance du PIB des pays émergents et en développement dynamiques. Nous réaffirmons combien il est important de continuer à protéger la participation et la représentation des membres les plus pauvres du FMI. Nous demandons à nos ministres des finances et aux gouverneurs de banque centrale de passer en revue les progrès accomplis sur cette question lors de leur réunion de novembre.
34. Nous sommes convenus que le cadre de surveillance actuel doit être considérablement amélioré, notamment par une meilleure intégration de la surveillance bilatérale et multilatérale, en nous concentrant sur la stabilité internationale, nationale et financière, notamment sur les retombées des politiques nationales. Nous accueillons avec satisfaction l'examen par le FMI du projet de décision intégrée sur la surveillance et nous nous engageons à soutenir ce processus de décision. Nous soulignons l'importance d'une surveillance rigoureuse des politiques de change et nous soutenons une couverture plus large des activités de surveillance, le cas échéant, en particulier concernant les liquidités

mondiales, les flux de capitaux, les mesures du compte de capital, les politiques de réserve, budgétaire, monétaire et financière susceptibles d'avoir des effets sur la stabilité extérieure. Nous accueillons favorablement les travaux actuels du FMI destinés à établir un rapport sur le secteur extérieur pour renforcer l'analyse multilatérale et améliorer la transparence de la surveillance. Nous reconnaissons également que l'appropriation et l'efficacité politiques sont essentielles à une surveillance efficace et que le Comité monétaire et financier international (CMFI) a un rôle à jouer pour faciliter la participation active de tous les membres du FMI. Nous appelons de nos vœux des progrès substantiels d'ici les prochaines Assemblées annuelles du FMI et de la Banque mondiale.

35. Nous nous félicitons du rapport d'étape provisoire et nous appelons de nos vœux le rapport d'étape annuel commun pour soutenir le développement des marchés obligataires en monnaie locale, préparé par la Banque mondiale, les banques régionales de développement, le FMI, l'OCDE et la Banque des règlements internationaux (BRI). Le rapport complet sera présenté lors de la réunion de novembre des ministres des finances et des gouverneurs de banque centrale du G20. C'est là une question d'importance primordiale pour les marchés émergents et les pays en développement, notamment du fait que la situation financière internationale actuelle compromet la liquidité, l'efficacité et le fonctionnement de ces marchés.

Réformer le secteur financier et encourager l'accès aux services financiers de base

36. Nous nous félicitons du rapport d'étape du Conseil de stabilité financière (CSF) sur la mise en œuvre des recommandations du G20 en matière de renforcement de la stabilité financière et d'amélioration du suivi de la mise en œuvre au niveau national. Nous avons pris l'engagement de mettre en œuvre en totalité les mesures arrêtées, de manière cohérente et dans les délais prévus pour soutenir un système financier international stable et intégré et pour prévenir de nouvelles crises.
37. Nous nous félicitons de la publication du tableau d'indicateurs de suivi de la mise en œuvre de l'ensemble de nos recommandations sur la réforme financière et nous nous engageons à prendre toutes les mesures nécessaires pour progresser dans les domaines où des difficultés ont été mises en évidence en matière d'élaboration ou de mise en œuvre.
38. En particulier, nous prenons acte des progrès substantiels accomplis dans les domaines prioritaires de réforme identifiés par le Cadre de coordination établi par le CSF pour le suivi de la mise en œuvre des réformes, tels que les accords de Bâle sur les fonds propres et la liquidité, le cadre pour les établissements financiers d'importance systémique mondiale, les dispositifs de résolution, la réforme des produits dérivés échangés de gré à

gré, le système bancaire parallèle et les pratiques de rémunération. Nous nous engageons à achever les travaux dans ces domaines importants pour mener à bien les réformes.

39. Nous réaffirmons notre engagement de faire en sorte que tous les contrats de produits dérivés de gré à gré normalisés soient échangés sur des plateformes d'échanges ou via des plateformes de négociation électronique, selon le cas, et compensés par des contreparties centrales d'ici la fin 2012. Les échanges de produits dérivés de gré à gré devraient faire l'objet d'un enregistrement dans des bases de données centrales, et les contrats ne faisant pas l'objet d'une compensation centralisée devraient être soumis à des exigences de fonds propres plus rigoureuses. Nous nous félicitons du rapport d'étape du CSF sur la mise en œuvre. Maintenant que des progrès substantiels ont été accomplis concernant les quatre garanties relatives à un cadre international efficace et résilient de compensation centrale, les juridictions doivent finaliser rapidement leur processus de décision et mettre en place les lois et règlements nécessaires pour honorer l'engagement du G20 concernant les contreparties centrales. Nous prenons acte des progrès accomplis pour mettre au point les principes-clés de promotion des normes minimales internationales concernant les appels de marge pour les contrats de produits dérivés de gré à gré ne faisant pas l'objet d'une compensation centrale et nous encourageons les organismes internationaux de normalisation à finaliser le projet de normes internationales concernant les appels de marge d'ici la fin de l'année, afin de respecter le délai de mise en œuvre des autres réformes sur les produits dérivés de gré à gré et du cadre de Bâle sur les fonds propres.
40. Nous nous félicitons des progrès accomplis dans la mise en œuvre de Bâle II, 2.5 et III et nous demandons instamment aux juridictions de mettre en œuvre totalement les normes dans les délais prévus. Nous accueillons avec satisfaction les propositions consultatives du Comité de Bâle concernant un réexamen total du cadre pour les risques de marché. Nous nous félicitons du rapport d'étape du CSF sur la mise en œuvre des principes et normes pour des pratiques de rémunération saines et nous réaffirmons l'engagement que nous avons pris de veiller à ce qu'ils soient respectés. Nous demandons au CSF de poursuivre ses travaux de suivi.
41. Nous réaffirmons notre engagement de mettre nos régimes nationaux de résolution en conformité avec les éléments essentiels des régimes de résolution efficaces de telle sorte qu'aucune banque et aucune institution financière ne soit « trop importante pour faire faillite ». À cette fin, nous soutenons également l'élaboration en cours de plans de reprise et de résolution ainsi que d'accords de coopération transfrontaliers spécifiques pour l'ensemble des établissements financiers d'importance systémique mondiale. Nous réaffirmons notre engagement d'intensifier et de rendre plus efficace la supervision des

établissements financiers d'importance systémique et nous demandons au CSF de rendre compte des nouveaux progrès accomplis dans ce domaine lors de la réunion des ministres des finances et des gouverneurs de banque centrale du G20 en novembre 2012.

42. Nous nous félicitons des progrès accomplis dans l'élaboration d'un ensemble de principes représentant un cadre commun pour identifier les banques d'importance systémique nationale et les mesures s'y rapportant, et nous demandons à nos ministres des finances et aux gouverneurs de banque centrale de passer en revue les recommandations dans ces domaines lors de leur réunion de novembre. Nous soutenons les travaux en cours en vue du renforcement de la surveillance et de la régulation du système bancaire parallèle et nous souhaitons que nos ministres des finances et les gouverneurs de banque centrale passent en revue les recommandations dans ces domaines lors de leur réunion de novembre. Nous demandons au CSF, en concertation avec l'Association internationale des contrôleurs d'assurance, de compléter ses travaux d'identification et ses mesures concrètes pour les assureurs d'importance systémique mondiale d'ici avril 2013. Pour réduire les risques systémiques, nous attendons avec intérêt la préparation par le CSF, en concertation avec l'Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV), de méthodologies permettant d'identifier d'autres entités financières non bancaires d'importance systémique d'ici la fin 2012. Nous appelons le Comité sur les systèmes de paiement et de règlement (CSPR) et l'OICV à poursuivre leurs travaux sur les infrastructures de marché d'importance systémique. Nous appelons également l'Association internationale des organismes des contrôleurs d'assurance à poursuivre ses travaux pour élaborer un cadre commun de supervision des groupes d'assurance actifs à l'international d'ici la fin 2013.
43. Nous demandons aux autorités nationales et aux organismes de normalisation nationaux de progresser plus rapidement pour faire cesser la dépendance systématique à la notation du crédit et nous encourageons les mesures qui amélioreraient la transparence et la concurrence entre les agences de notation. Nous sommes favorables à la poursuite des travaux pour parvenir à un ensemble unique de normes comptables de bonne qualité. Nous accueillons avec satisfaction le rapport de l'OICV sur le fonctionnement des marchés de contrats d'assurance des risques de défaut et nous demandons à l'OICV de rendre compte des prochaines étapes lors de la réunion des ministres des finances et des gouverneurs de banque centrale en novembre 2012.
44. Nous approuvons les recommandations du CSF concernant le cadre d'élaboration d'un système d'identifiant international pour les entités juridiques (legal entity identifier - LEI), qui identifie les contreparties aux transactions financières, avec un cadre de gouvernance mondial représentant l'intérêt public. Le système LEI sera lancé d'ici mars 2013 et nous

demandons au CSF de rendre compte des progrès accomplis lors de la réunion des ministres des finances et des gouverneurs de banque centrale en novembre 2012. Nous encourageons l'adoption internationale de ce système pour aider les autorités et les acteurs du marché à identifier et à gérer les risques financiers.

45. Nous nous félicitons de l'étude du CSF, préparée en coordination avec le FMI et la Banque mondiale et destinée à identifier les éventuels effets non désirés des réformes de la régulation financière adoptées sur les marchés émergents et les économies en développement. Nous encourageons la poursuite du contrôle, de l'analyse et des comptes rendus par le CSF, ainsi que du dialogue entre le CSF, les organismes de normalisation, les institutions financières internationales et les autorités nationales de ces pays pour traiter les conséquences matérielles involontaires si nécessaire, sans préjudice de notre engagement concernant la mise en œuvre de ces réformes.
46. Nous approuvons les recommandations et la Charte révisée du CSF qui pérennise le CSF, le dote de la personnalité morale, d'une gouvernance renforcée, d'une autonomie financière accrue et de capacités renforcées pour coordonner l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de régulation financière tout en maintenant des liens étroits avec la Banque des règlements internationaux. Nous appelons à la mise en œuvre totale des recommandations d'ici notre prochaine réunion et à des progrès substantiels d'ici la réunion des ministres des finances et des gouverneurs de banque centrale en novembre 2012. Nous appelons le CSF à poursuivre son examen de la structure de sa représentation.
47. Nous nous félicitons des travaux en cours au CSF sur l'adhésion aux normes d'échange d'informations et de coopération en matière de supervision et de régulation et nous attendons avec intérêt une nouvelle déclaration publique sur les progrès dans le cadre de cette initiative d'ici la réunion des ministres des finances et des gouverneurs de banque centrale en novembre 2012.
48. En matière fiscale, nous réaffirmons notre engagement de renforcer la transparence et l'échange global d'informations. Nous nous félicitons des progrès accomplis tels que présentés par le Forum mondial et nous demandons instamment à tous les pays de se conformer totalement aux standards internationaux et de mettre en œuvre les recommandations identifiées au cours des examens, en particulier en ce qui concerne les 13 juridictions ayant un cadre qui ne leur permet pas à ce stade d'accéder à la phase 2. Nous espérons que le Forum mondial commencera rapidement d'examiner l'efficacité des pratiques en matière d'échange d'informations et nous rendra compte, ainsi qu'à nos ministres des finances. Nous nous félicitons du rapport de l'OCDE sur les pratiques d'échange automatique d'informations et nous continuerons de montrer l'exemple en

appliquant cette pratique. Nous appelons les pays à adopter cette pratique croissante en tant que de besoin et nous encourageons vivement toutes les juridictions à signer la Convention multilatérale concernant l'assistance administrative en matière fiscale. Nous nous félicitons également des efforts visant à améliorer la coopération interinstitutionnelle pour lutter contre les flux illicites, et notamment des résultats de la réunion de Rome du dialogue d'Oslo. Nous réaffirmons la nécessité de prévenir l'érosion de l'assiette fiscale et le transfert de bénéfices et nous suivrons avec attention les travaux en cours de l'OCDE dans ce domaine.

49. Nous soutenons le renouvellement du mandat du Groupe d'action financière (GAFI) pour soutenir les efforts mondiaux de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (LCB/FT) et de la prolifération des armes de destruction massive. Les pays du G20 se félicitent également de l'adoption des normes révisées du GAFI et ils attendent avec intérêt leur mise en œuvre. Nous nous félicitons des progrès accomplis par le GAFI en matière d'identification et de suivi des juridictions à haut risque présentant des lacunes stratégiques en termes de LCB/FT, d'utilisation des outils de la LCB/FT pour lutter contre la corruption, d'amélioration de la transparence des structures sociétaires et de renforcement de la coopération contre la criminalité fiscale, de traitement des risques que représentent les paradis fiscaux et de renforcement de la portée et de l'efficacité des mesures de LCB/FT, tout en tenant compte des efforts en matière d'accès aux services financiers de base. Nous attendons avec intérêt l'achèvement en 2013 de l'actualisation du processus d'évaluation du GAFI dans la perspective d'un nouveau cycle d'évaluations mutuelles.
50. Nous nous félicitons des progrès accomplis par le Partenariat mondial pour l'accès aux services financiers de base sur la mise en œuvre des cinq recommandations énoncées dans son rapport de 2011 et nous l'invitons à poursuivre son action en vue de leur mise en œuvre pleine et entière. Nous approuvons la série d'indicateurs de base du G20 sur l'accès aux services financiers de base, mise au point par le Partenariat. Reconnaisant le rôle-clé que jouent les PME dans le développement économique et la lutte contre la pauvreté, nous nous félicitons du lancement du pacte sur le financement des PME qui permettra de développer les approches et modèles innovants pour tenir compte des difficultés et des contraintes spécifiques que rencontrent les pays en développement pour financer les PME. Nous attendons la prochaine conférence du Partenariat sur les organismes de normalisation et l'accès aux services financiers de base, qui contribuera à créer un environnement réglementaire favorable, et nous appelons le Partenariat à rendre compte des progrès à nos ministres des finances et aux gouverneurs de banque centrale en

novembre. Enfin, nous nous félicitons des efforts actuellement déployés pour créer un quatrième sous-groupe du Partenariat qui s'intéressera plus particulièrement à la protection et à l'éducation financière des consommateurs.

51. Nous prenons acte des efforts déployés par les pays, membres du G20 ou non, qui se sont engagés à mettre en place des plateformes et des stratégies nationales de coordination en faveur de l'accès aux services financiers de base dans le cadre du Programme du G20 pour l'apprentissage par les pairs en vue de l'accès à ces services et nous encourageons la mise en œuvre effective des Principes du G20 pour un accès innovant aux services financiers de base, notamment l'engagement d'appliquer des mesures concrètes en faveur de l'accès à ces services par les pays en développement et émergents dans le cadre de la déclaration de Maya, tout en reconnaissant les efforts en cours et le soutien du Groupe de la Banque mondiale et de l'Alliance pour l'inclusion financière, ainsi que d'autres acteurs, y compris l'Organisation des Nations Unies (ONU), et des donateurs bilatéraux pour encourager l'accès aux services financiers de base.
52. En ce qui concerne l'éducation financière, nous approuvons les Principes de haut niveau de l'OCDE/réseau international sur l'éducation financière (INFE) sur les stratégies nationales d'éducation financière et nous demandons à l'OCDE/INFE et à la Banque mondiale, en concertation avec le Partenariat mondial pour l'accès aux services financiers de base, de fournir de nouveaux outils pour promouvoir l'éducation financière et de présenter un rapport d'étape lors du prochain Sommet. En ce qui concerne les travaux en faveur de la protection des consommateurs de services financiers, nous prenons acte de la discussion sur les statuts du Réseau international de protection des consommateurs de services financiers (FinCoNet) et sur les questions liées à sa structure et à ses moyens financiers afin d'assurer l'échange des bonnes pratiques. Par ailleurs, nous entérinons le Plan d'action présenté par le Groupe de travail G20-OCDE sur la protection des consommateurs de services financiers, destiné à définir des approches efficaces pour soutenir la mise en œuvre des Principes de haut niveau sur la protection des consommateurs de services financiers. Nous attendons avec intérêt un rapport actualisé d'ici le Sommet des chefs d'État et de gouvernement qui se tiendra à Saint-Pétersbourg en 2013.
53. Nous reconnaissons qu'il est nécessaire que les femmes et les jeunes accèdent aux services financiers et à l'éducation financière et nous demandons au Partenariat, à l'OCDE/INFE et à la Banque mondiale d'identifier les obstacles supplémentaires auxquels sont confrontés les femmes et les jeunes et de présenter un rapport à ce sujet d'ici le prochain Sommet.

54. Nous nous félicitons du lancement du Concours 2012 du Mexique pour l'accès aux services financiers de base « des solutions innovantes pour faciliter l'accès aux services financiers », qui est un appel à l'innovation face aux obstacles à l'accès aux services financiers de base par la création de services financiers complets, sûrs, intéressants et à un coût abordable.

Améliorer la sécurité alimentaire et remédier à la volatilité des prix des matières premières

55. Le Plan d'action sur la volatilité des prix alimentaires et sur l'agriculture adopté par les ministres de l'agriculture en 2011 soulignait que pour nourrir une population mondiale qui devrait dépasser les 9,3 milliards d'ici 2050, la production agricole devrait augmenter de 50 à 70 % et de près de 100 % dans les pays en développement. Nous reconnaissons que l'accroissement de la production et de la productivité agricoles de façon durable, en tenant compte de la diversité des conditions agricoles, constitue l'un des défis les plus importants que doit relever la planète aujourd'hui. La crise actuelle au Sahel et dans la Corne de l'Afrique montre également qu'il reste impératif de renforcer les réponses à l'insécurité alimentaire en urgence et à long terme. Nous notons également que la malnutrition chronique pèse considérablement sur les ressources humaines des pays, et nous soutenons par conséquent sans réserve l'initiative SUN (Scaling-Up Nutrition) et nous encourageons une participation plus large des pays du G20.

56. Nous nous félicitons des progrès remarquables effectués dans la mise en œuvre du Plan d'action et du pilier sur la sécurité alimentaire du Plan d'action pluriannuel sur le développement adopté à Séoul. Nous approuvons le Rapport des vice-ministres de l'agriculture du G20 annexé à la présente déclaration, qui évalue les progrès dans la mise en œuvre des engagements précédents et formule des recommandations sur l'augmentation durable de la productivité agricole, avec des contributions de plusieurs organisations internationales sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) et de l'OCDE, ainsi que d'autres recommandations du B20 et de la société civile.

57. Pour lutter contre la faim, nous nous engageons à poursuivre nos efforts pour développer nos initiatives, notamment la plateforme pour l'agriculture tropicale, la plateforme pour la gestion des risques agricoles, l'Initiative de suivi satellitaire de l'agriculture mondiale, les initiatives de recherche concernant le blé, le riz et le maïs, le Forum de réaction rapide, les réserves alimentaires régionales d'urgence, le Programme mondial pour l'agriculture et la sécurité alimentaire et les Principes pour des investissements agricoles responsables.

Reconnaissant qu'une transparence accrue contribue fortement à réduire la volatilité des prix alimentaires, nous nous félicitons des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Système d'information sur les marchés agricoles (AMIS). Nous reconnaissons qu'un système commercial plus stable, prévisible, non distorsif, ouvert et transparent, y compris en ce qui concerne l'agriculture, a un rôle essentiel à jouer pour promouvoir la sécurité alimentaire.

58. Nous réaffirmons notre volonté d'abolir les restrictions aux exportations et les taxes extraordinaires pesant sur les denrées alimentaires achetées par le Programme alimentaire mondial (PAM) à des fins humanitaires. Nous encourageons la mise en œuvre des Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale.
59. Nous accueillons très favorablement le lancement de l'Initiative « AgResults » qui vise à améliorer la sécurité alimentaire des populations pauvres et vulnérables en encourageant l'innovation du secteur privé dans le développement de nouveaux produits agricoles et de systèmes permettant de surmonter les défaillances du marché agricole. Nous appelons de nos vœux le lancement des projets pilotes qui portent sur les innovations en matière de cultures enrichies en nutriments, les solutions de stockage après récoltes qui diminuent le gaspillage et les technologies concernant la qualité des cultures en Afrique subsaharienne. Nous félicitons les pays qui ont déjà engagé, ou fait part de leur intention d'engager, des fonds au profit de cette initiative et nous encourageons une participation plus large.
60. Nous nous accordons sur la nécessité d'adapter l'agriculture au changement climatique et nous reconnaissons qu'il est important d'améliorer durablement l'efficacité de l'utilisation de l'eau et des sols. À cette fin, nous sommes favorables au développement et à un plus large recours aux technologies disponibles et à des techniques et pratiques bien connues telles que l'amélioration de la fertilité des sols, le travail minimum du sol et l'agroforesterie, et nous demandons aux organisations internationales d'établir un rapport définissant des options fondées sur des données scientifiques pour améliorer l'efficacité de l'utilisation de l'eau dans l'agriculture de manière particulièrement adaptée aux petites exploitations.
61. Nous reconnaissons qu'il est important pour la reprise économique mondiale de maintenir la stabilité des marchés internationaux de matières premières. Nous soulignons l'importance de marchés physiques et financiers des matières premières qui soient transparents et fonctionnent bien, ainsi que d'une réduction de la volatilité excessive des prix, pour parvenir à la sécurité alimentaire et à une croissance forte à la fois durable et

solidaire. Nous reconnaissons qu'une volatilité excessive des prix des matières premières a des répercussions importantes pour tous les pays et accroît l'incertitude pour les acteurs économiques, risquant aussi de compromettre la stabilité des budgets et la prévisibilité de la planification économique. Nous reconnaissons qu'il est essentiel pour réduire la pauvreté et stimuler la croissance économique d'atténuer les effets négatifs de la volatilité des prix des matières premières pour les plus vulnérables. C'est pourquoi nous approuvons les conclusions du rapport du G20 sur l'impact macroéconomique de la volatilité excessive des prix des matières premières sur la croissance, et l'énoncé des options que pourraient examiner les pays, en fonction de leur situation nationale, pour atténuer cet impact. Nous prenons acte avec satisfaction de la participation et de la contribution précieuse du FMI, de la Banque mondiale et de la CNUCED. Nous demandons à nos ministres des finances de rendre compte en 2013 des progrès accomplis, grâce à la contribution du G20, dans l'amélioration du fonctionnement de ces marchés physiques, en soulignant dans le rapport les domaines dans lesquels de nouvelles mesures pourraient être prises. Nous réaffirmons notre volonté d'améliorer la transparence et d'éviter tout abus sur les marchés financiers des matières premières, y compris les marchés des produits dérivés, en dotant les autorités des marchés et les régulateurs de réels pouvoirs d'intervention et en créant un cadre de régulation et de supervision adéquat. Dans ce contexte, nous attendons avec intérêt, d'ici novembre 2012, le rapport de l'OICV sur la mise en œuvre de ses recommandations concernant les marchés des produits dérivés de matières premières.

62. Nous reconnaissons que la volatilité excessive des prix des matières premières énergétiques est aussi une source importante d'instabilité économique. Nous demeurons attachés au bon fonctionnement et à la transparence des marchés énergétiques. Nous continuerons de travailler pour améliorer la régularité, l'exhaustivité et la fiabilité de la base de données JODI sur le pétrole et nous attendons avec intérêt la présentation, l'année prochaine, d'un rapport sur les progrès accomplis. Nous continuerons de travailler à la base de données JODI sur le gaz selon les mêmes principes. Nous attendons le rapport du Forum international de l'énergie (FIE) sur l'amélioration de la fiabilité de la base de données JODI sur le pétrole et le rapport sur la transparence des marchés internationaux du gaz et du charbon présenté par l'Agence internationale de l'énergie (AIE), le FIE et l'Organisation des pays producteurs de pétrole (OPEP), qui sera discuté en novembre par nos ministres des finances. Nous attendons également avec intérêt, en novembre 2012, les recommandations de l'OICV pour améliorer le fonctionnement et la surveillance des agences d'évaluation des prix, qui seront établies en coopération avec d'autres

organisations mandatées à cet effet (FIE, AIE et OPEP). Nous chargeons nos ministres des finances de prendre des mesures concrètes dans ce domaine en tant que de besoin.

Relever les défis du développement

63. Éradiquer la pauvreté et assurer une croissance forte, solidaire, durable et équilibrée demeurent des objectifs centraux du programme du G20 pour le développement. Nous réaffirmons notre engagement de travailler avec les pays en développement, notamment les pays à faible revenu, et de les aider à mettre en œuvre les politiques et priorités définies au niveau national pour atteindre les objectifs de développement approuvés au niveau international, notamment les Objectifs du Millénaire pour le développement.
64. Nous accueillons favorablement l'initiative du groupe de travail sur le développement qui s'appuie sur les travaux des présidences précédentes du G20 et articule ses travaux durant la Présidence mexicaine autour de trois priorités : la sécurité alimentaire, les infrastructures et la croissance verte et solidaire. Nous accueillons avec satisfaction les progrès accomplis dans nos engagements du Plan d'action pluriannuel de Séoul et nous soutenons le rapport d'étape du Groupe de travail sur le développement pour 2012 qui est annexé à la présente Déclaration. Nous invitons le Groupe de travail sur le développement à envisager de mettre en place un processus permettant d'assurer, d'ici le prochain Sommet, l'évaluation des actions de développement menées par le G20 et le suivi des engagements en la matière.
65. Il est essentiel d'investir dans les infrastructures pour assurer une croissance économique soutenue, lutter contre la pauvreté et créer des emplois. C'est pourquoi nous nous félicitons des progrès importants accomplis, dans le cadre du Plan d'action pluriannuel, dans la mise en œuvre des recommandations formulées par les banques multilatérales de développement (BMD) dans leur plan d'action et par le Panel de haut niveau pour l'investissement dans les infrastructures.
66. Tout en reconnaissant que les financements publics des projets de développement des infrastructures dans les pays en développement demeurent essentiels, nous considérons que ceux-ci doivent être complétés par des investissements du secteur privé. Nous encourageons les BMD à poursuivre leurs progrès dans le cadre du Plan d'action, et nous nous félicitons du rapport visant à remédier à la perception erronée des risques et des retours sur investissement dans les pays à faible revenu. Ce rapport comporte des messages importants sur la bonne manière de percevoir les risques que présente l'investissement dans les infrastructures durables dans les pays à faible revenu, ainsi que sur les opportunités qu'il offre. Prenant acte des difficultés que fait peser l'urbanisation rapide et de la nécessité de rendre les villes plus durables, nous accueillons favorablement

le rapport sur les bonnes pratiques relatives aux projets d'infrastructures de transport collectif dans les villes grandes et moyennes des pays en développement et nous soutenons les actions de suivi énoncées dans le rapport du Groupe de travail sur le développement.

67. Nous réaffirmons nos engagements en faveur du partenariat mondial pour le développement tels qu'énoncés dans les Objectifs du Millénaire pour le développement, et nous nous félicitons des efforts déployés pour y contribuer, notamment le Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement qui sera lancé et ouvert à la participation volontaire dans le cadre du large consensus atteint au quatrième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide tenu à Busan (Corée du Sud).
68. Nous reconnaissons l'intérêt des outils et stratégies de gestion des risques de catastrophe pour mieux prévenir les catastrophes, protéger les populations et les biens et gérer financièrement les effets économiques de ces catastrophes. Nous nous félicitons des efforts conjugués de la Banque mondiale et de l'OCDE dans ces domaines, avec le soutien de l'ONU, pour apporter des contributions et élargir la participation à la discussion en la matière. Nous accueillons avec satisfaction la publication conjointe de la Banque mondiale et du Mexique sur les expériences nationales dans ce domaine avec le soutien des pays du G20 et nous attendons avec intérêt le cadre volontaire de l'OCDE pour faciliter la mise en œuvre des stratégies de gestion des risques de catastrophe, qui sera achevé d'ici novembre.

Promouvoir la prospérité à long terme par la croissance verte et solidaire

69. Pour assurer le développement et la prospérité à long terme des générations actuelles et futures, nous devons voir au-delà de la crise économique immédiate. Nous reconnaissons qu'il est important de trouver comment la croissance économique, la protection de l'environnement et l'intégration sociale pourraient se compléter et se renforcer mutuellement. Dans l'optique du développement durable et de l'éradication de la pauvreté, la croissance verte et solidaire peut nous aider à atteindre nos objectifs économiques et de développement tout en protégeant notre environnement et en améliorant le bien-être social qui déterminent notre avenir. La croissance verte et solidaire ne doit pas servir à introduire des mesures protectionnistes.
70. Nous nous engageons à continuer à aider les pays en développement à poursuivre et à renforcer leur développement par des mesures adéquates, y compris celles qui mettent l'accent sur une croissance verte et solidaire. Nous renouvelerons notre engagement en faveur du développement durable lors de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable de 2012 (Rio+20). Nous nous engageons à faire de la croissance

verte et solidaire l'une des priorités du programme d'action du G20, notamment à la lumière des accords trouvés à Rio+20 et de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC).

71. Le changement climatique continuera d'avoir un effet important sur l'économie mondiale, et ses coûts seront d'autant plus élevés que nous tarderons à agir. Nous réaffirmons notre engagement de lutter contre le changement climatique et nous nous félicitons des conclusions de la 17ème Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Nous avons pris l'engagement de mettre pleinement en œuvre les conclusions de Cancun et de Durban et nous travaillerons avec le Qatar qui assumera la présidence de la COP 18 afin de parvenir à un résultat positif et équilibré. Nous soulignons qu'une transformation structurelle des économies est nécessaire, pour que celles-ci s'engagent à moyen terme sur une voie plus respectueuse du climat. Nous accueillons favorablement la création du groupe d'étude du G20 sur le financement du climat pour examiner comment mobiliser effectivement des ressources en tenant compte des objectifs, dispositions et principes de la CCNUCC, dans le prolongement de l'Accord de Cancun, et nous demandons qu'un rapport d'étape soit présenté à nos ministres des finances en novembre. Nous soutenons la mise en œuvre opérationnelle du Fonds vert pour le climat.
72. Le Groupe de travail sur le développement a discuté d'un large éventail de mesures et d'actions concrètes et volontaires susceptibles d'aider les pays à définir leur propre trajectoire de développement durable, en fonction de leur situation et de leurs priorités. Nous sommes convaincus que les pays en développement doivent avoir accès à des institutions et des mécanismes susceptibles de faciliter le partage des connaissances et la mobilisation des ressources, et de contribuer au renforcement des capacités techniques et institutionnelles pour définir et mettre en œuvre des stratégies et politiques en faveur d'une croissance verte et solidaire. Nous saluons les efforts internationaux en vue de créer la Plateforme de connaissances sur la croissance verte et nous continuerons d'examiner les possibilités d'apporter une aide appropriée aux pays en développement intéressés. Nous nous félicitons de la mise en place d'une panoplie indicative de mesures volontaires à l'appui d'une croissance verte et solidaire et nous encourageons les efforts déployés pour en promouvoir la mise en œuvre. Nous encourageons à continuer d'étudier des mécanismes efficaces permettant de mobiliser des fonds publics et privés pour investir dans la croissance verte et solidaire dans les pays en développement, y compris par le biais de la plateforme de dialogue public-privé sur l'investissement vert solidaire. Nous nous félicitons de l'Alliance en faveur de la croissance verte mise en place par le B20.

73. Nous soulignons que la croissance verte et le développement durable sont importants pour favoriser la prospérité et le bien-être à long terme. Nous accueillons favorablement le rapport préparé par l'OCDE, la Banque mondiale et l'ONU sur l'intégration de politiques de croissance verte et de développement durable dans les programmes de réformes structurelles, en fonction de la situation propre à chaque pays et de son niveau de développement. Nous prenons également acte des efforts déployés par le G20 pour rendre compte volontairement des mesures prises pour intégrer la croissance verte et le développement durable dans les programmes de réformes structurelles. Nous ferons le point à nouveau en novembre 2013, sur une base volontaire, et nous demandons à nos responsables compétents de rendre compte des efforts et des progrès accomplis par les pays sur l'intégration des politiques de croissance verte dans les programmes de réformes structurelles et dans les plans nationaux de promotion du développement durable.
74. Nous nous félicitons du rapport d'étape sur les subventions aux combustibles fossiles et nous réaffirmons notre engagement de rationaliser et d'éliminer progressivement les subventions inefficaces aux combustibles fossiles qui favorisent le gaspillage à moyen terme, tout en apportant une aide ciblée aux plus démunis. Nous demandons à nos ministres des finances de rendre compte lors de notre prochain Sommet des progrès accomplis et, reconnaissant la pertinence de la transparence et du suivi des engagements, d'examiner d'ici leur prochaine réunion les options concernant un processus volontaire d'examen par les pairs dans le cadre du G20. Nous nous réjouissons également du dialogue sur les subventions aux combustibles fossiles, entamé avec d'autres groupes déjà engagés dans ces travaux.
75. À Cannes, nous nous étions engagés à promouvoir des stratégies de développement sobres en carbone afin d'optimiser le potentiel de croissance verte et d'assurer le développement durable dans nos pays et dans les autres pays. C'est pourquoi nous accueillons avec satisfaction le rapport sur les technologies énergétiques propres et efficaces et nous prenons acte des efforts des pays du G20 pour encourager l'investissement dans ces technologies grâce au partage des expériences nationales sur les difficultés du déploiement.
76. Nous nous félicitons de la création du site Internet du mécanisme d'échange des bonnes pratiques sur la protection de l'environnement marin mondial et nous attendons son lancement avec intérêt conformément au mandat de Cannes.

Intensifier la lutte contre la corruption

77. La corruption entrave la croissance économique, menace l'intégrité des marchés, compromet la concurrence loyale, fausse la répartition des ressources, détruit la confiance

du public et porte atteinte à l'état de droit. Nous appelons l'ensemble des acteurs à jouer un rôle actif dans la lutte contre la corruption.

78. L'une de nos priorités majeures reste de remédier aux insuffisances en matière d'application et d'exécution des lois, et nous continuons à progresser significativement dans la mise en œuvre du Plan d'action du G20 contre la corruption adopté à Séoul et des engagements pris dans le Rapport de suivi de Cannes. Nous réaffirmons notre attachement à la ratification et à la totale mise en œuvre de la Convention des Nations Unies contre la corruption (CNUC), ainsi qu'à un engagement plus actif, à titre volontaire, au sein du Groupe de travail de l'OCDE sur la corruption. Nous nous félicitons de l'engagement constant du B20 dans la lutte contre la corruption et, conformément au mandat du mécanisme d'examen, nous inviterons le secteur privé et la société civile à participer au processus d'examen de la CNUC à titre volontaire. Nous approuvons aujourd'hui les principes du Groupe de travail du G20 contre la corruption afin de refuser l'entrée sur nos territoires des agents corrompus et de ceux qui les corrompent et nous continuerons de développer des cadres de coopération. Nous approuvons également les principes du Groupe de travail relatifs à des mécanismes de publication de situation financière et de patrimoine pour les agents concernés, afin de prévenir, de détecter et de gérer de manière adéquate les conflits d'intérêt.
79. Nous nous engageons à appliquer la législation contre la corruption et nous poursuivrons ceux qui reçoivent et sollicitent des pots-de-vin comme ceux qui les versent, conformément à nos législations nationales. Pour faciliter la coopération internationale entre les gouvernements du G20 et les autres gouvernements dans le cadre des enquêtes et poursuites relatives à la corruption, nous publierons un guide sur l'entraide judiciaire accordée par les pays du G20, ainsi que des informations concernant la localisation des avoirs dans les juridictions du G20. Nous réaffirmons notre engagement de refuser aux produits de la corruption l'accès à notre territoire, et de permettre la récupération et la restitution des avoirs volés.
80. Nous renouvelons le mandat du Groupe de travail contre la corruption pour une durée de deux ans jusqu'à la fin 2014 et nous lui demandons de préparer un plan d'action global ainsi qu'un deuxième rapport de suivi qui seront tous deux présentés pour examen et adoption par les sherpas d'ici la fin 2012.

Autres paragraphes

81. Dans une économie mondiale faite d'interconnexions, le G20 a instauré un nouveau cadre de coopération multilatérale qui est nécessaire pour faire face efficacement aux défis actuels et futurs. Du fait de son caractère souple et informel, le G20 peut favoriser la

coopération économique et financière internationale et relever les défis de l'économie mondiale. Il est important que nous continuions à améliorer la transparence et l'efficacité du G20 et à veiller à ce qu'il soit apte à répondre aux besoins urgents. À cette fin et conformément aux engagements pris à Cannes, les sherpas ont mis au point un ensemble de pratiques de travail souples pour le G20.

82. Une réunion informelle des ministres des affaires étrangères du G20 s'est tenue à Los Cabos en février pour réfléchir à la manière dont les membres du G20 pourraient contribuer plus efficacement à relever les grands défis de la gouvernance mondiale.
83. Compte tenu de la portée des décisions du G20, nous nous félicitons des importants efforts de communication entrepris par la Présidence mexicaine, notamment des réunions de groupes tels que le B20 (réunion d'affaires), le L20 (syndicats), Youth-20 (jeunesse) et Think-20 (réflexion). Nous poursuivrons ces efforts avec les pays non membres, les organisations régionales et internationales, y compris l'ONU, et d'autres acteurs. Conformément au mandat de Cannes et pour nous assurer que notre communication demeure cohérente et efficace, nous accueillons avec satisfaction l'ensemble de principes élaborés par les sherpas dans ce domaine.
84. Nous remercions les organisations internationales, notamment l'ONU, le FMI, la Banque mondiale, l'OMC, le CSF, l'OIT, la FAO et l'OCDE, ainsi que la société civile, pour leur contribution au processus du G20. Leurs rapports et recommandations constituent une contribution précieuse aux discussions du G20 dans des domaines allant du développement durable à la régulation financière.

Conclusion

85. Nous attendons avec intérêt les autres travaux qui se dérouleront sous présidence mexicaine d'ici le 30 novembre. Le 1^{er} décembre 2012, la Russie prendra la présidence du G20. Nous nous réunirons à Saint-Pétersbourg sous la présidence de la Russie. Nous remercions le Mexique d'avoir accueilli le Sommet de Los Cabos qui a été couronné de succès.